



Aggravation servitude de passage

Par **midey jean pierre**, le **16/10/2018** à **11:46**

Je possede,en centre ville une maison construite sut un terrain grevé d'une servitude de passage.

Cette servitude etait utilisée principalement par le propriétaire d'un terrain contigu, qui y a réalisé un hotel et un parking d'une dizaine de voitures.

Cette servitude se presente sous la forme d' un allée de 6m de large et de 70m de long. L'ensemble terrain plus hotel a été vendu a un promoteur qui compte y réaliser un parking de 107 places sur 4 niveaux.

Y a t'il aggravation de servitude ??

Par **beatles**, le **16/10/2018** à **12:37**

Bonjour et merci ne seraient pas de trop !

Pour le reste, bien que vous soyez avare de formule de politesse et du moindre effort de recherche, je vous invite à taper " aggravation de servitude de passage " dans le moteur de recherche et de constater l'existence d'une information juridique ainsi que d'un arrêt de la Cour de cassation.

Cdt.

Par **midey jean pierre**, le **16/10/2018** à **13:38**

vous de sens la politesse est en contradiction avec votre arrogance.J'ai tapé "aggravation de servitude de passage", cela n'a rien donné.

Evitez de taper des inepties si vous n'avez rien a dire.

Je ne vous salue pas

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!

éviter d'écrire "inepsies", il faut écrire inepties

Par **youris**, le **16/10/2018** à **15:34**

bonjour,

il faut croire que vous ne connaissez pas plus l'utilisation d'un moteur de recherche que celle de formules de politesse !

un moteur de recherche bien connu donne 164000 résultats en 0,40 seconde en tapant:

aggravation de servitude de passage

salutations

Par **midey jean pierre**, le **18/10/2018** à **11:54**

message non conforme à la charte supprimé par la modération.